

PC11 et PC11-1

**ETUDE D'IMPACT et DOSSIER D'ÉVALUATION
DES INCIDENCES NATURA 2000**

Jointes en ANNEXE

PC13

ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

PC13 Attestation de prise en compte du PPR

LA BASTIDES-PRADINES

Maître d'Ouvrage

URBA 108

75 Allée wilhelm Roentgen - cs 40935 34961
montpellier cedex 2 - france

Demande de permis de construire

**ATTESTATION PRISE EN COMPTE PPR
PC 13**

06/12/2016

Je soussigné : Gilles BERNARD, co-gérant de la SCP BERNARD RAMEL & BOUILHOL
sis 582 allée de la Sauvegarde 69009 LYON,

atteste que la conception du projet prend en compte les plans de la prévention de la commune
comme stipulé à l'article R.431-16 e) du code de l'urbanisme.

« Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposable en application de l'article L.562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception ».

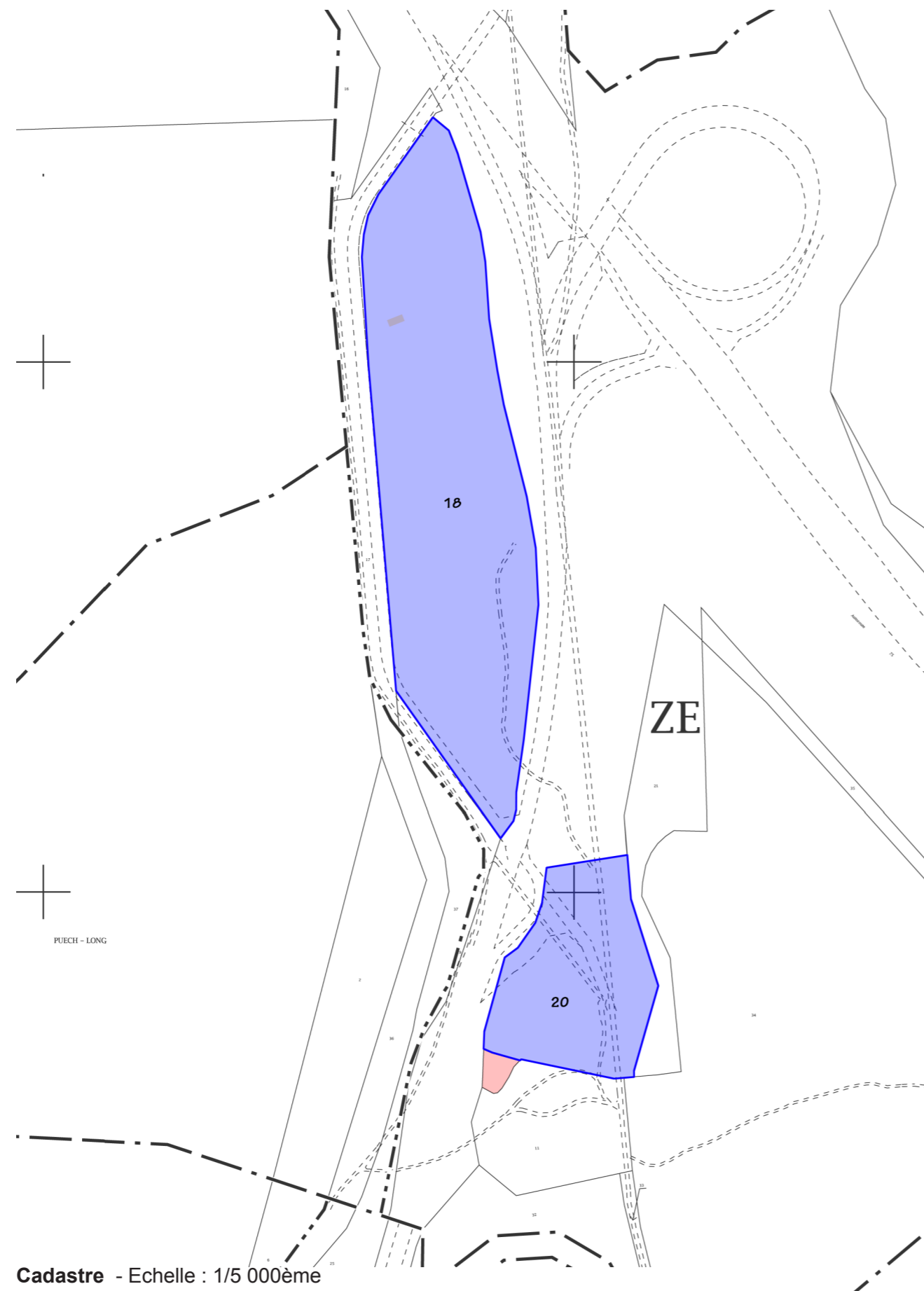
Fait pour servir et valoir ce que de droit
à Lyon le 06/12/2016


AGENCE 3SR
SCP BERNARD RAMEL & BOUILHOL
ARCHITECTES DPLG
de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tél. C4 : 83 61 87 - Fax C4 78 83 64 62
email : agence.lyon@2br.fr





PC32

PLAN DE DIVISION DU TERRAIN

PC32 Plan de division prévisionnel



LEGENDE :

-  Parcelles à diviser exclues du projet
-  Parcelles à diviser incluses dans le projet
-  Clôture du projet
-  Emprise parcellaire du projet